

PROGRAMME « PETITE IRRIGATION ET SECURITE ALIMENTAIRE » (PISA)

BMZ N° : 2011.6690.9



RAPPORT TRIMESTRIEL n°4 : Août à Octobre 2017

Novembre 2017

DONNÉES SUR LE PROGRAMME

Titre du Programme	Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)
Pays :	Niger
Financements :	Coopération financière nigéro-allemande - Programme Développement Rural et Agriculture Productive / Promotion de la Petite Irrigation et de la Sécurité Alimentaire (PISA) du RN/KFWBAN/2011. 6690.9 du 20 novembre 2013, modifié par Avenant du 19 Août 2014
Budget du Programme :	15.56 millions d'Euros, dont : KFW : 15.0 millions d'Euros Bénéficiaires : 404 250 Euros Etat nigérien : 153 600 Euros
Maître d'œuvre : (régisseur)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage Monsieur Moussa AMADOU Directeur Général du Génie Rural (DGGR)
Coordonnateur National :	Monsieur Idrissa YOUNOUSSA Unité de Gestion du Programme (UGP), PISA
UGP PISA :	Cité Poudrière, Rue CI-28 CN 3 non loin de la Bleu Zone, Niamey, NIGER Tél. : (+227) 20 74 04 77 /84 30 93 00 - Email : ugppisa@gmail.com
Bureau d'Ingénieur-Conseil (BIC) / Leader SOFRECO :	Groupement SOFRECO – CONVERGENCE Consulting pour la préparation, la mise en œuvre, la gestion et le suivi évaluation du programme 92-98 boulevard Victor Hugo 92115 Clichy Cedex – France Tél. : +33 1 41 27 95 95
Contrat du BIC :	Contrat de prestation de services de conseil du 28/12/2015 Marché N° 691/15/MEF/DGcnP/EF
Chef de Mission du BIC :	Monsieur Adama Samuel BERTHE Unité de Gestion du Programme (UGP), PISA
Date de démarrage BIC – Date de fin BIC :	04 février 2016 – 03 février 2020
Durée de réalisation du Programme :	4 ans
Date de lancement officiel du PISA :	28 avril 2016

SYNOPSIS DU PROGRAMME

Titre du Programme	Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)
Numéro du Programme :	RN/KF-BAN/ BMZ-No 2011-66-909
Pays :	Niger
Zone d'intervention du Programme :	Régions d'Agadez, de Tahoua et de Tillabéry
Objectifs du Programme :	L'objectif global du Programme est de contribuer à la promotion d'une agriculture productive et à la sécurité alimentaire au Niger. Les objectifs spécifiques sont de trois ordres à savoir i) Augmenter la production agricole, ii) Améliorer les revenus des exploitations familiales, et iii) Faciliter l'accès au marché des produits agricoles.
Résultats attendus :	Résultat 1 : Les infrastructures de petite irrigation et leurs sous-bassins versants sont aménagés/réhabilités, équipés et mis en valeur. Résultat 2 : Le stockage et la conservation des produits agricoles ainsi que l'accès aux marchés sont améliorés. Résultat 3 : La mise en valeur, l'entretien et la maintenance durables des superficies aménagées sont assurés.
Composantes du Programme :	Composante 1 : Investissements S/Composante 1.1 : Aménagements hydro agricoles pour la promotion de la petite irrigation. S/Composante 1.2 : Conservation des Eaux et du sol et Défense et restauration des sols (CES/DRS). S/Composante 1.3 : Transformation et conservation des produits agricoles. S/Composante 1.4 : Pistes d'accès et de désenclavement des bassins de productions. Composante 2 : Prestataires de services et études. Composante 3 : Gestion du Programme et fonctionnement de l'Unité de Gestion du Programme.
Date de la signature du Contrat de Financement (CF) :	20 novembre 2013
Date de la signature de l'avenant au CF :	19 Août 2014
Date de la signature de la Convention séparée :	28 décembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

DONNÉES SUR LE PROGRAMME	1
SYNOPSIS DU PROGRAMME.....	2
TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES TABLEAUX	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	6
SYNTHESE INTRODUCTIVE	8
1 ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES ET RESULTATS ATTEINTS SUR LA PERIODE	10
1.1 Activités liées à la gestion sociale, technique et économique (SO2).....	10
1.1.1 Composante I : Investissements / Infrastructures	10
1.1.2 Composante II : Prestataires de services et études	11
1.1.3 Composante III : Gestion du projet et fonctionnement de l'unité de gestion.....	12
1.2 Activités liées à la gestion administrative (SO4).....	14
1.2.1 Contrôle de conformité des procédures (diffusion du Manuel de Procédures).....	14
1.2.2 Exécution de marchés	14
1.2.3 Passation des marchés des travaux de construction des bureaux	16
1.2.4 Passation des marchés d'études	16
1.2.5 Recrutement /mouvement du personnel.....	18
1.3 Gestion financière.....	18
1.4 Activités relatives au suivi-évaluation/ Rapportage (SO5).....	20
2 CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	28
3 ACTIVITÉS PRÉVUES AU COURS DU TRIMESTRE SUIVANT (NOVEMBRE 2017 A JANVIER 2018)	29

4	ANNEXES	33
4.1	Annexe 1 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage	34
4.2	Annexe 2 : Convention de cofinancement des sous projets	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation des marchés en cours	15
Tableau 2 : Situation des marchés des travaux de construction des bureaux du PISA	16
Tableau 3 : Dépenses au cours du trimestre et estimation pour le prochain trimestre	19
Tableau 4 : Synthèse du niveau de réalisation des activités d'août à octobre 2017	23
Tableau 5 : Planification des activités du prochain trimestre (novembre 2017 à janvier 2018)	30

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
ANO	Avis de Non Objection
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
BAB	Banque d'Aliments Bétail
BIA	Boutique d'Intrants Agricoles
BIC	Bureau d'Ingénieur Conseil (Groupement SOFRECO / Convergence Consulting)
CES/DRS	Conservation de l'Eau et du Sol / Défense et Restauration du Sol
CF	Convention de Financement
CN	Coordonnateur National
CNP	Comité National de Pilotage
CPM	Cabinet du Premier Ministre
CRS	Comité Régional de Sélection
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGGR	Direction Générale du Génie Rural
DMP	Direction des Marchés Publics
DMP/DSP	Direction des Marchés Publics/Délégations de Service Public
DP	Demande de Proposition
DSE	Dispositif de Suivi Evaluation
ECGES	Elaboration d'un cadre de gestion environnementale et sociale
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ESR	Etude/Etablissement de la Situation de Référence
GAR	Gestion axée sur les résultats

GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - Coopération Technique Allemande
GSC	Groupement Services et Conseils d'Appui au Développement
IC	Ingénieur-Conseil
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau - Banque de Développement – Coopération Financière Allemande
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
ME/MAG/EL	Ministre d'Etat Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
MP	Ministère du Plan
ONAT	Organisation pour la Nature
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OS	Objectif Spécifique
OSC	Organisation de la Société Civile
P2RS	Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel
PISA	Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire
PPI	Petit Périmètre Irrigué
PPM	Plan de Passation des Marchés
ProDAF	Programme de Développement de l'Agriculture Familiale
PRODEX	Projet de Développement des Exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux
PromAP	Promotion de l'Agriculture Productive
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
S&E	Suivi-évaluation
SCTE	Sous-Comité Technique d'Evaluation
SG	Secrétaire Général (du Gouvernorat de Région)
SGA	Secrétaire Général Adjoint (du Gouvernorat de Région)
SPIN	Stratégie de la Petite Irrigation au Niger
STD	Service Technique Déconcentré
TdR	Termes de Référence
UCMT	Union des Coopératives Maraîchères de Tabelot
UGP	Unité de Gestion du Programme

SYNTHESE INTRODUCTIVE

Le présent rapport trimestriel n°4 du PISA couvre la période d'août à octobre 2017. Il est relatif aux activités opérationnelles de mise en œuvre technique du PISA, de gestion administrative et financière, de passation des marchés et de suivi-évaluation. L'ensemble de ces activités entre dans le cadre de l'appui du Bureau d'Ingénieur-Conseil – BIC (Groupement SOFRECO – CONVERGENCE Consulting) à l'Unité de Gestion du Programme (UGP) pour la Préparation, la mise en œuvre, la gestion et le suivi-évaluation du PISA.

Le rapport fait le point de l'état d'exécution des activités prévues dans la planification trimestrielle issue du PTBA2017 de la période couvrant les mois d'août, septembre et octobre 2017. Il est structuré autour des points suivants :

- Activités de gestion sociale, technique et économique ;
- Activités de gestion administrative, budgétaire, financière et comptable ;
- Activités de suivi-évaluation et reporting.

Les activités de « gestion sociale technique et économique » sont centrées sur :

- L'élaboration d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des communes au PISA ;
- L'organisation de missions départementales de restitution des résultats définitifs de l'appel à proposition, d'explication du processus de mobilisation des fonds, et de signature des conventions avec les communes ;
- La signature de convention de maîtrise d'ouvrage délégué technique ;
- Le recrutement de prestataires (GSC, GIE) pour les études techniques complémentaires des PPI ;
- Le recrutement d'assistants à la maîtrise d'ouvrage (contrôle qualité) ;
- L'élaboration de convention de prestation de service avec les Services Techniques Déconcentrés (STD).

Les activités de « Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable » ont trait à :

- La poursuite du contrôle de conformité des procédures ;
- Les appels d'offres et passation des marchés ;
- La poursuite et la finalisation du recrutement du personnel de remplacement.

Les activités de « suivi-évaluation et reporting » ont trait aux aspects suivants :

- La tenue de la rencontre trimestrielle de bilan et de planification ;
- La validation en atelier du Dispositif de Suivi Evaluation ;

- L'actualisation du manuel de suivi évaluation (chap. 8 du Manuel des Procédures) ;
- L'examen, l'amendement et l'exploitation des rapports mensuels des antennes, la tenue des réunions hebdomadaires avec production de compte rendu ;
- La production du rapport semestriel de février à juillet 2017.

Le présent rapport décrit également les activités relevant des composantes I, II et III du PISA sur la période considérée. Ces activités sont les suivantes par composante :

▪ **Composante I : Investissements / Infrastructures**

En rappel, les activités liées à cette composante sont tributaires de celles de la composante II portant sur la finalisation des études avec élaboration de DAO, préalable à la mise en œuvre de la composante (réhabilitation/réalisation d'ouvrages structurants, de PPI, de magasins et autres ouvrages de CES/ DRS et de pistes).

▪ **Composante II : Prestataires de service et études**

Les activités concernées sont celles relatives à la poursuite du processus de passation des marchés de i) l'études EESS, ii) de l'étude d'établissement de la situation de référence des indicateurs du PISA, iii) de l'étude de l'état des lieux et du comportement des seuils, et iv) de l'étude l'élaboration des schémas d'aménagement de vallées dans les trois régions.

Au niveau des antennes, il faut noter la finalisation de l'élaboration de la base de données en terme de cabinets d'études, de GIE/GSC et d'ONG pour les études APD/APS de réhabilitation/réalisation de seuils, de PPI, de pistes et points critiques, de réalisation d'action de CES/DRS.

▪ **Composante III : Gestion et suivi évaluation du programme**

- La contractualisation et le lancement des marchés des travaux de construction des bureaux des antennes d'Agadez, Tillabéry et Tahoua ;
- Le suivi des travaux de construction des bureaux des trois antennes ('Agadez, Tahoua et Tillabéry), et de Niamey ;
- L'amendement du plan de communication en vue de sa finalisation par le consultant ;
- L'organisation de missions terrain relatives aux sous projets et la signature de conventions communales de maîtrise d'ouvrage délégué au PISA ;
- La rédaction de rapports (rapport semestriel, rapports mensuels, rapport de rencontre trimestrielle, rapport de validation du dispositif de suivi évaluation) ;
- La finalisation des formulaires de collecte et d'analyse des données du dispositif de suivi évaluation.

1 ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES ET RESULTATS ATTEINTS SUR LA PERIODE

Cette rubrique traite de l'état d'exécution des activités sur la période allant du 1^{er} août au 31 octobre 2017. Elle concerne les 3 composantes du Programme et les sous-objectifs (SO) 2, 4 et 5.

En termes de correspondance avec les activités réalisées, cette partie traite des aspects suivants :

Sous-objectif	Activités UGP	Composante du PISA
Sous-objectif 1 – Organisation du programme	Les activités liées sont regroupées dans l'OS 5	Composante III
Sous-objectif 2 – Gestion sociale, technique et économique	Etude EESS et ESR Etude d'état des lieux des seuils Elaboration schémas d'aménagement des vallées	Composante II – Prestataires de services et études
Sous-objectif 3 – Gestion budgétaire, financière et comptable	Gestion financière	
Sous-objectif 4 – Gestion administrative	Contrôle de conformité des procédures (activité A4.1) Appel d'offre et passation des marchés (activité A4.2) Recrutement et gestion du personnel (activité A4.3)	Composante III – Gestion et suivi-évaluation du programme
Sous-objectif 5 – Suivi-évaluation, reporting et communication	Suivi-évaluation	Composante III – Gestion et suivi-évaluation du programme

1.1 Activités liées à la gestion sociale, technique et économique (SO2)

1.1.1 Composante I : Investissements / Infrastructures

Au cours de ce trimestre, les antennes régionales ont, dans le cadre du partenariat et de la collaboration entre intervenants, poursuivi et finalisé l'élaboration de bases

de données régionales en terme de cabinets d'études, de GIE/GSC et d'ONG pour les études APS/APD des PPI, de pistes et points critiques, de réalisation d'action de CES/DRS, ainsi que d'entreprises pour la réalisations des magasins, BIA, BAB et éléments de la maison du paysan. Pour ce faire, les projets et programmes partenaires, les communes, les ONGs et les Services techniques ont été sollicités et ont transmis au niveau régionale des données d'appréciation sur les capacités de cabinets d'études, de GIE/GSC, entreprises et d'ONG au niveau régional avec lesquels ils ont conduit par le passé un partenariat satisfaisant. Ces données ont été traitées au niveau de chacune des régions pour en élaborer des listes restreintes de prestataires par thématique. Ces listes qui seront validées en novembre interviendront dans la procédure de passation de marché au niveau communal.

Au 31 octobre 2017, les DAO par région et par type d'infrastructure sont finalisés, pour le recrutement d'entreprises pour la réalisation des infrastructures hors saison, notamment les BIA, BAB, les Magasins.

1.1.2 Composante II : Prestataires de services et études

1.1.2.1 Etudes spécifiques

Elles concernent les études EESS, ESR, d'état des lieux des seuils existants et de schémas d'aménagement de vallées. Des cabinets ou groupements de cabinets ont été provisoirement recrutés dans ce cadre.

Au 31 octobre 2017, les bureaux suivants ont été provisoirement retenus pour les différentes études, en attendant les séances de négociation prévues pour début novembre 2017 :

- Bureau BEFAC-REP pour l'étude d'établissement de la situation de référence (ESR) ;
- Groupement de Cabinets BNIC/GEO-Consulting pour l'étude EESS ;
- Groupement BETICO - BSI pour les études de l'état des lieux des seuils existants ;
- Groupement BETICO/BSI pour le lot 1 (Agadez) de l'étude d'élaboration du schéma d'aménagement de deux vallées (2 sous-bassins par région) ;
- Groupement BETIFOR - AGESI pour le lot 2. (Tahoua) de l'étude d'élaboration du schéma d'aménagement de six vallées (dont 2 sous-bassins par région) ;
- Cabinet AGECRHAU SARL pour le lot 3 Tillabéry de l'étude d'élaboration du schéma d'aménagement de six vallées (dont 2 sous-bassins par région).

1.1.2.2 Etudes APS/APD des ouvrages

Au niveau des magasins de conservation de pomme de terre et des unités de transformation, un consultant court terme a été recruté pour conduire les études complémentaires. Ces études permettront d'élaborer les plans adaptés aux sous projets et les devis estimatifs et seront actualisés en lien avec les demandes des porteurs de sous projets.

Pour les PPI, les CES/DRS ainsi que les pistes, les TdR assortis de Demande de Propositions sont élaborés pour le recrutement de prestataires de services pour les études, le contrôle qualité et les travaux. Les recrutements sont prévus dans la première quinzaine du mois de novembre 2017.

En ce qui concerne les seuils, conformément à la recommandation de la mission de supervision conjointe KFW-DGGR du PISA, de juillet 2017, une convention de maîtrise d'ouvrage délégué technique a été signée entre le PISA et BETIFOR après l'avis de non objection de la KFW. Cette convention d'un montant de

300 515 436 FCFA permet à BETIFOR de conduire les études APS/APD/DAO de 22 seuils, d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés des travaux aux collectivités et d'assurer enfin le suivi-contrôle des travaux. Au 31 octobre 2017, les études APS des 14 nouveaux seuils et des 8 seuils à réhabiliter sont terminées et les ateliers de validation des rapports sont prévus dans la première quinzaine de novembre. Concomitamment, les études APD de ces ouvrages se poursuivent.

Par ailleurs, des conventions de prestation de services d'appui conseil avec les STD ont été révisées et finalisées pour tenir compte des recommandations de la mission de supervision KFW-DGGR de juillet 2017 relatives à la stratégie d'opérationnalisation des investissements. L'avis de la KFW est à requérir avant leurs signatures par les STD concernés.

1.1.3 Composante III : Gestion du projet et fonctionnement de l'unité de gestion

1.1.3.1 Animation du processus d'appropriation et de mise en œuvre des investissements

Tirant les leçons des procédures en cours dans les différents projets et programmes, la mission de supervision KFW-DGGR de juillet 2017 a préconisé au PISA la mise en place d'une démarche qui privilégie l'efficacité et la qualité à la fois de la dépense et des travaux à réaliser. Ainsi, conformément aux dispositions de la convention séparée et du manuel des procédures, le processus de passation des marchés est sous maîtrise d'ouvrage communale. Cependant vu les capacités de ces entités, les communes délègueront la maîtrise d'ouvrage à l'UGP du PISA en tant qu'autorité contractante pour la signature des marchés sous le principe de cogestion (Coordonnateur - Consultant international). Ce faisant, avant le démarrage des activités d'investissement, le préalable a été la signature de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les communes concernées.

Des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage sont signées entre le PISA et ses communes d'intervention. Ces conventions consistent en l'accompagnement des communes par le PISA dans le processus de mise en œuvre des sous projets retenus. Plus précisément elles portent sur la supervision des différents processus de passation de marché, la validation des études techniques et DAO des marchés des travaux, ainsi que la supervision, le suivi et la réception des ouvrages. Notons que ces conventions sont conformes pour l'essentiel, en la forme comme dans le fond, aux modèles usuels dans le cadre de la décentralisation au Niger (voir modèle en annexe 1).

Les Antennes du PISA ont organisé des missions terrain dans les communes pour expliquer aux maires le contenu des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée et procéder à leurs signatures. Les résultats de l'appel à proposition de sous projets, définitivement approuvés par la KFW à travers son avis de non objection de juillet 2017 sur le PTBA 2017, ont été restitués aux communes par la même occasion.

Les missions terrain ont été conduites par les antennes de mi-août à mi-septembre et la synthèse des résultats de ces missions a été présentée le 16 octobre 2017 lors de la réunion préparatoire à l'élaboration du PTBA 2018.

On note globalement que ces missions ont permis aux autorités communales et aux autres acteurs communaux bénéficiaires des sous projets, de s'approprier le contenu des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguées, et de les signer. Ils ont également marqué leur approbation pour les procédures de mise en œuvre des

différentes catégories de sous projets dans lesquelles le PISA implique fortement les principaux bénéficiaires, surtout en ce qui concerne le choix des prestataires, le suivi évaluation des réalisations et la prise en compte des questions de durabilité. Les collectivités ont également apprécié la démarche du projet portant sur la restitution des résultats définitifs de l'appel à propositions qui donne de la traçabilité à ses interventions.

Les Antennes ont aussi profité des missions terrain pour poursuivre l'information et la sensibilisation des autorités communales et des promoteurs de sous projets sur la mobilisation et les modalités de gestion des fonds de contrepartie des bénéficiaires. Les différents porteurs de dossiers de sous-projets se sont dits disposés à mobiliser leurs contributions financières.

Dans le cadre de l'exploitation des savoirs faire d'autres projets et programmes partenaires dans la mise en œuvre du PISA en terme de stratégie de mise en valeur agricole et de pérennisation des investissements, l'Expert Infrastructures et l'Expert Mise en Valeur, ont effectué dans les régions de Maradi, Zinder et Dosso, un voyage d'étude afin de capitaliser les principales expériences en matière d'appropriation, de gestion, de mise en valeur, d'entretien et de pérennisation des ouvrages communautaires par les bénéficiaires. Un rapport de mission a été produit par les experts et est disponible.

Ce voyage a permis de visiter certaines réalisations (seuils, maisons du paysan, aménagements, pistes,...) au niveau des régions de Zinder, Maradi et Dosso ; de visiter des petites unités de transformation de produits agropastoraux fonctionnelles, de tenir des séances de travail avec les membres des organes chargés de la gestion et l'entretien de ces investissements (mécanisme de gestion, fonctionnement, activités réalisées, partenariat, commercialisation, difficultés/solutions envisagés, etc.) et d'avoir des échanges enrichissants avec certains partenaires comme CRA, ProDAF Zinder, ProDAF Maradi, les STD des régions, et enfin, capitaliser les bonnes pratiques pour améliorer les actions du PISA. Un rapport détaillé a été produit à l'issue de la mission.

Dans le cadre des liens de synergie et de complémentarité entre programmes, une réunion conjointe a été organisée le 24/10/2017 entre l'antenne PISA et le PromAP de Tillabéry. L'Expert Mise en Valeur de la Cellule de Coordination du PISA a participé à cette réunion qui a permis de rendre effective et efficiente la synergie entre les deux programmes. En effet la tenue de cette réunion a permis aux deux parties d'approfondir les réflexions sur les possibilités de complémentarité entre elles dans la région de Tillabéry, car plusieurs sites seront en commun entre les deux programmes et certaines activités sont prévues pour être exécutées sur les mêmes sites par les deux programmes. Des jalons ont été posés quant à la faisabilité de la synergie en matière d'appui-conseil entre les deux parties, notamment en ce qui concerne l'utilisation efficiente des ressources, des agents, et les activités à exécuter. Par ailleurs, des actions prévues dans certains sous projets retenus pour financement par le PISA, bénéficient déjà de financement par le PromAP. La réunion a exprimé la nécessité de tenir compte de ces aspects lors de la mise en œuvre des sous projets de financement PISA.

De façon spécifique, il a été retenue i) la prise en compte des informations fournies par le PromAP dans le processus de mise en œuvre des sous projets de certaines OP à Molia et à Yérimadey Gorou ; ii) la prise en compte de l'existence d'agents d'encadrement sur les sites financés parallèlement par le PISA et le PromAP pour éviter la duplication des actions.

Le PTBA 2017 étant constitué de plus 80% d'activités basées sur la passation de marché aussi bien au niveau centrale comme en régions, sa mise en œuvre a nécessité non seulement une bonne compréhension du Plan de Passation des Marchés 2017 du Programme, mais aussi le respect des procédures de la KFW et celles nationales par tous les acteurs, particulièrement les services chargés du contrôle des marchés. Ce faisant, il a été organisé une mission composée du responsable administratif et financier et l'expert infrastructures du PISA dans chacune des trois régions d'intervention du programme, pour échanger avec les services chargés du contrôle à priori des marchés publics.

La mission s'est déroulée du 8 au 13 octobre 2017 pour les régions d'Agadez et de Tahoua, et du 19 au 20 octobre 2017 pour la région de Tillabéry. Elle a permis de rencontrer les services régionaux de contrôle des marchés publics et d'échanger avec eux sur i) le PPM 2017 PISA de la région, et recueillir des avis à même de fluidifier les activités à venir dans le domaine de passation des marchés, ii) d'échanger également sur les procédures de passation de marchés du PISA, iii) et de présenter et mettre à la disposition des contrôleurs les modèles de DAO du PISA pour recueillir leurs amendements et faciliter ainsi les contrôles ultérieurs.

1.2 Activités liées à la gestion administrative (SO4)

La gestion administrative a porté sur la poursuite du contrôle de conformité des procédures, les appels d'offres, la passation des marchés, et le recrutement du personnel de remplacement.

1.2.1 Contrôle de conformité des procédures (diffusion du Manuel de Procédures)

L'avis de non objection de la KFW sur le manuel de procédures a été reçu le 5 octobre 2017. Ainsi le document électronique a été envoyé à SOFRECO pour la mise au format, l'impression et la mise sous forme de classeur.

Ces classeurs seront mis à la disposition de la Cellule de coordination et des antennes du PISA, de la DGGR, de la KFW et des partenaires de premier plan du PISA.

1.2.2 Exécution de marchés

Au 31 octobre 2017, treize (13) marchés sont en cours d'exécution au PISA comme présentés au tableau n°1 ci-dessous :

Tableau 1 : Situation des marchés en cours

N° d'ordre	Objet du marché	Prestataire	Montant du Marché (F CFA)	Date d'approbation	Délai contractuel	Etat d'exécution en fin du trimestre
1	Contrat de construction de bureaux de l'antenne PISA d'Agadez	Entreprise ETP	38 723 500	04/04/2017	3 mois	Exécuté à 100%
2	Contrat de construction de bureaux de l'antenne PISA de Tahoua	Entreprise AGC	45 029 850	04/04/2017	3 mois	Exécuté à 100%
3	Contrat de construction de bureaux de l'antenne PISA de Tillabéry	Entreprise MKT	37 639 000	18/05/2017	3 mois	Exécuté à 45%
4	Contrat de construction de bureaux de l'UGP PISA Niamey	Entreprise AGC	46 500 144	29/05/2017	3 mois	Exécuté à 95%
5	Contrat pour contrôle de travaux construction de bureau d'Agadez	Cabinet CCF/GC	31 500 000	22/05/2017	3 mois	Exécuté à 100%
6	Contrat pour contrôle de travaux construction de bureau de Tahoua	Cabinet BCT NATAFI	2 040 000	22/05/2017	3 mois	Exécuté à 100%
7	Contrat pour contrôle de travaux construction de bureau de Tillabéry	Cabinet RESI	3 325 000	06/06/2017	3 mois	Exécuté à 100%
8	Contrat pour contrôle de travaux construction de bureau UGP Niamey	GS ARCHI ET INGENIERIE	2 950 000	08/06/2017	3 mois	Exécuté à 100%
9	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée/ maîtrise d'œuvre pour les études et contrôles de travaux de construction et de réhabilitation des seuils	BETIFOR	300 515 436	18/08/2017	2 ANS	Etudes APD/APS, DAO en cours
10	Contrat pour fourniture logiciel de gestion TOMPRO	C E S Informatique	11 919 549	10/05/2017	1 an	Installé 100% coaching en cours
11	Contrat de sécurisation des véhicules du PISA	TrackNet Niger	30 495 060	26/06/2017	2,5 ans	Installé 100% Suivi en cours
12	Contrat de dimensionnement de groupe électrogène des bureaux du PISA	SGE	450 000	12/10/2017	10 jours	Exécuté à 100%
13	Contrat d'étude complémentaire des sous projets d'infrastructures hors saison	Falalou Tari Bako	1 010 000	12/10/2017	23 jours	Mission en cours

1.2.3 Passation des marchés des travaux de construction des bureaux

Au 31 octobre 2017 la situation des marchés des travaux de construction des bureaux du PISA est la suivante (voir tableau n°2) :

Tableau 2 : Situation des marchés des travaux de construction des bureaux du PISA

Désignation du marché	Etat d'exécution au 31/10/2017	Observations
Bureaux de l'antenne d'Agadez	Réception provisoire prononcée et locaux occupés	
Bureaux de l'antenne de Tahoua	Réception provisoire prononcée	Construction sur un nouveau site situé en dehors de la ville Nécessité de construire un mur de clôture pour sécuriser les locaux. Il est proposé un avenant au contrat de l'entreprise Charge de branchement eau et électricité plus élevée. En attendant, l'acquisition urgente d'un groupe électrogène et une installation solaire est envisagée
Bureaux de l'antenne de Tillabéry	Taux d'exécution de 45%	Le rythme d'exécution sur le chantier est très lent et le retard est énorme à Tillabéry. La réception provisoire ne peut être prononcée avant décembre 2017
Bureaux de l'UGP à Niamey	Taux d'exécution de 95%	
Contrats de suivi et contrôle des travaux des 4 sites	Délai contractuel expiré Suspension des contrats respectivement le 13 octobre pour Agadez et Tahoua, le 14 octobre pour Tillabéry et le 16 octobre 2017 pour Niamey	

1.2.4 Passation des marchés d'études

Ils concernent les quatre (4) études : 1) l'étude d'établissement de la situation de référence des indicateurs du PISA ; 2) l'étude d'élaboration d'un cadre de gestion environnementale et sociale, d'un cadre de gestion des pestes et pesticides et d'un cadre de politique de réinstallation des populations ; 3) l'étude d'état des lieux des seuils existants ; et 4) l'étude des schémas d'aménagement de vallées.

Au niveau de ces études le processus de recrutement s'est poursuivi avec la finalisation des listes restreintes de cabinets suivie de l'envoi de lettres à soumissionner, du dépôt et l'analyse des offres et l'adjudication provisoire de cabinets.

Au cours du trimestre d'août à octobre 2017, les dossiers relatifs aux études ont connu les évolutions suivantes :

Etude d'établissement de la situation de référence des indicateurs du PISA

Quatre cabinets ou groupements de cabinets, nommément *BNIC/SCP*, *GRAIC-SARL*, *BEDEDEU* et *BEFAC-REP* ont été consultés.

L'analyse et l'évaluation des offres techniques et financières reçues ont abouti à l'approbation provisoire de l'offre de *BEFAC-REP*, pour conduire l'étude, sous réserve des négociations à entamer en novembre 2017.

Etude d'élaboration d'un cadre de gestion environnementale et sociale, d'un cadre de gestion des pestes et pesticides et d'un cadre de politique de réinstallation des populations

Trois cabinets ou groupements de cabinets dont GAIC-SA, GRAIC- SARL et le groupement BNIC/GEO-Consulting ont été consultés.

L'analyse et l'évaluation des offres techniques et financières reçues ont abouti à l'approbation provisoire de l'offre du Groupement BNIC/GEO-Consulting pour conduire l'étude, sous réserve des négociations à entamer en novembre 2017.

Etude d'état des lieux des seuils d'épandage / d'infiltration existants dans les régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry

Quatre cabinets ou groupements de cabinets dont BETIFOR/AGESI, BETICO/BSI Ingénieur Conseil, AGECRHAU SARL et ART ET GENIE ont été consultés pour cette étude.

L'analyse et l'évaluation des offres techniques et financières reçues ont abouti à l'approbation provisoire de l'offre de BETIFOR/AGESI pour conduire l'étude, sous réserve des négociations à entamer en novembre 2017.

Etude d'élaboration du schéma d'aménagement de six vallées (2 sous-bassins par région)

Quatre cabinets ou groupements de cabinets dont BETIFOR/AGESI, BETICO/BSI Ingénieur Conseil, AGECRHAU SARL et ART ET GENIE ont été consultés.

L'analyse et l'évaluation des offres techniques et financières reçues ont abouti à l'approbation provisoire de l'offre du Groupement BETICO/BSI pour le lot 1 à Agadez, du Groupement BETIFOR/AGESI pour le lot 2 à Tahoua, et du cabinet AGECRHAU SARL pour le lot 3 à Tillabéry, pour conduire ces différentes études et sous réserve des négociations à entamer en novembre 2017 avec ces différents cabinets.

Etudes APS/APD des ouvrages

Pour les infrastructures hors saison, notamment les BIA, BAB, Magasins de conservation, et unités de transformation, l'activité principale au cours de la période a consisté en la finalisation des DAO, notamment les devis descriptifs et quantitatifs, les bordereaux des coûts unitaires et l'appui à la validation par les communes des listes pour le recrutement d'entreprises en vue de la réalisation des investissements.

Pour les études APD/APS, DAO et Contrôle qualité des PPI, CES/DRS, pistes et radiers, les listes restreintes de prestataires, les TdR et les Demandes de Propositions ont été finalisés pour engager le recrutement de prestataires de services dès la 1^{ère} quinzaine de novembre.

Concernant le volet seuils, une convention de maîtrise d'œuvre déléguée technique a été élaborée avec le bureau d'étude BETIFOR et signée après l'obtention du non objection de la KFW, conformément à la recommandation de la mission de supervision KFW-DGGR de juillet 2017. La convention stipule entre autres, que BETIFOR s'attachera à la réalisation des études APD/APS, à la production des DAO et au contrôle des réalisations des 22 seuils prévus (14 nouveaux seuils et 8 seuils à réhabiliter).

1.2.5 Recrutement /mouvement du personnel

Au cours du trimestre l'antenne d'Agadez a enregistré en août, la démission de l'expert agronome. Dans l'optique de son remplacement, des concertations PISA-KFW ont eu lieu pour déterminer la procédure la plus adéquate de recrutement. Il a été proposé de consulter les candidats issus de la liste de recrutement PISA 2016 de FAC Consulting, mais aussi de lancer un appel ouvert à candidature. Un avis définitif de la KFW est attendu à ce sujet pour la poursuite du processus. L'évaluation des dossiers et l'organisation d'interviews seront faites par un comité ad hoc PISA.

1.3 Gestion financière

Ce chapitre porte sur l'état financier du PISA sur la base des appels de fonds, et rend compte de l'utilisation qui a été faite de ces fonds transférés au PISA.

Situation des comptes du PISA

Au cours du présent trimestre, le compte principal en monnaie locale (FCFA) devant recevoir les fonds de disposition, ouvert à Ecobank sous le numéro 00101316102213102 le 22 mars 2017 suite à l'ANO de la KFW, n'a pas été débité pour approvisionner le compte spécial numéro 0010131610221301. Son solde au 31 octobre 2017 reste créditeur de 247 506 290 280 F CFA.

En ce qui concerne le compte numéro 0010131610221301, le solde était de 188 939 368 FCFA au 31 juillet 2017. Au cours du présent trimestre, des paiements ont été effectués dans le cadre de l'exécution des différents contrats. Ainsi, des virements de l'ordre de 151 657 283 FCFA ont été effectués pour payer les factures et décomptes des prestataires et entreprises.

Ainsi, le solde du compte s'établit à 85 307 189 F CFA au 31 octobre 2017. Il était de 166 780 494 F CFA au 31 août et 105 916 993 F CFA au 30 septembre 2017.

Situation des décaissements et dépenses

Le tableau n°3 résume la situation des dépenses d'août à octobre 2017 et fait ressortir également les prévisions de dépenses du prochain trimestre (novembre 2017 à janvier 2018).

Tableau 3 : Dépenses au cours du trimestre et estimation pour le prochain trimestre

N°	Désignation	Dépenses (F CFA)			
		Prévisions	Réalisations	Ecart	Estimation prochain trimestre*
1	Paiement des décomptes des travaux de construction des bureaux du PISA	105 395 265	110 221 246	-4 825 981	49 276 623
2	Paiement des factures relatives aux contrats des cabinets chargés du contrôle des travaux de construction des bureaux	11 930 000	10 252 950	1 677 050	1 212 050
5	Acquisition, installation, paramétrage et coaching du logiciel TOMPRO (frais coaching)	0	0	0	2 400 000
6	Acquisition et installation d'appareils de sécurisation des véhicules du PISA (redevances)	0	0	0	2 700 000
7	Réalisation Etudes EIES	4 000 000	0	4 000 000	20 000 000
8	Réalisation Etudes ESR	4 000 000	0	4 000 000	15 000 000
9	Réalisation de l'étude d'état de lieux et de comportement des seuils dans les trois régions	3 000 000	0	3 000 000	20 000 000
10	Réalisation de l'étude sur le schéma d'aménagement des vallées dans les trois régions	18 000 000	0	18 000 000	90 000 000
11	Paiement acompte sur l'étude APD/DAO des 22 seuils	28 400 000	31 183 087	-2 783 087	146 742 349
12	Paiement acompte sur les conventions avec les STD	4 091 858	0	4 091 858	4 091 858
	TOTAL	178 817 123	151 657 283	27 159 840	351 422 880

*Novembre 2017 à janvier 2018

On note qu'il n'y a pas eu de dépenses au niveau de certaines lignes, notamment celles des études et de la convention avec les STD. Cette situation s'explique par le retard accusé dans le démarrage de ces activités.

Les prévisions de dépenses relatives au logiciel TOMPRO et à la sécurisation des véhicules concernent respectivement les frais de coaching du programme TOMPRO avec le fournisseur et les redevances trimestrielles à payer à TrackNet conformément aux termes des contrats signés. Les prévisions pour les études sont reconduites pour le trimestre prochain.

Concernant le BIC, il a été décaissé 1 087 569 845 FCFA sous forme de paiement direct au 31 juillet 2017. Au cours du trimestre d'août à octobre 2017, le BIC a bénéficié du 6^{ème} appel de fond sous forme de paiement direct pour un montant de 128 139 888 FCFA. Ce paiement concerne les factures du trimestre allant du 01 février au 30 avril 2017.

Les factures N° 17402-012 et 17403-013 sur les honoraires et frais accessoires, et les frais forfaitaires remboursables sur justificatifs pour le trimestre de mai à juillet 2017 ont été introduits le 25 octobre 2017 et sont en cours de traitement par la DGGR.

Au 31 octobre 2017, toutes les factures introduites par le BIC sont payées pour un montant total de 1 215 139 888 FCFA, sauf celles du trimestre allant de mai à juillet 2017, déposées le 25 octobre.

1.4 Activités relatives au suivi-évaluation/ Rapportage (SO5)

Durant ce trimestre d'août à octobre 2017 l'ensemble des activités de suivi évaluation et de rapportage a concerné les points suivants :

- L'organisation de la réunion trimestrielle (mai - juillet) à Birni N'Konni ;
- L'adoption du dispositif de suivi évaluation avec l'ensemble des formulaires et fiches de collecte, de traitement et de capitalisation des données sur les indicateurs du Programme ;
- L'organisation de la réunion préparatoire à l'élaboration du PTBA2018 ;
- Le suivi du point d'exécution des activités courantes (à travers la tenue régulière des réunions hebdomadaires, le partage d'informations sur l'évolution de la mise en œuvre des activités à travers les comptes rendus des réunions hebdomadaire de la Cellule de coordination aux antennes et vice versa) ;
- L'élaboration du rapport de la réunion trimestrielle de mai à juillet 2017, le présent rapport trimestriel N° 4 d'Août à Octobre 2017, le rapport de la réunion préparatoire à l'élaboration du PTBA2018 ;
- La production des PV d'analyse et d'évaluation des offres techniques et financières pour la réalisation des études diverses.

Organisation de la réunion trimestrielle (mai- juillet)

La réunion trimestrielle de bilan/planification s'est déroulée du 8 au 11 juillet 2017 à Birni N'Konni. Elle a regroupé l'ensemble des experts du Programme.

L'objectif global était de faire le point des réalisations au cours de la période de mai à juillet 2017 et planifier les activités d'août à octobre 2017.

Au cours de cette réunion, i) les acquis trimestriels du Programme à travers l'état d'exécution des activités de mai à juillet 2017 ont été partagés, ii) les contraintes et difficultés majeures qui entravent la bonne marche des activités ainsi que des pistes de solutions ont été identifiées et des mesures de mitigations prises, iii) les procédures actualisées de mise en œuvre impliquant la signature de Conventions de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage au PISA pour la réalisation des investissements ont été partagées, iv) la planification des activités d'août à octobre 2017 a été adoptée par région et enfin, v) les outils du Dispositif de Suivi Evaluation préparés par l'Expert Régional Suivi Evaluation et amendés par l'ensemble des experts ont été adoptés.

Par ailleurs, les activités prioritaires, en particulier celles des investissements hors saison et la stratégie opérationnelle de leur mise en œuvre rapide avant fin décembre 2017 ont été identifiées en lien avec le PTBA 2017.

Adoption du dispositif de suivi évaluation (DSE) et actualisation du manuel de suivi évaluation du programme

L'adoption du DSE a eu lieu en atelier. Cette activité s'est traduite par i) l'élaboration par l'ERSE de l'ensemble des formulaires et fiches de collecte, de traitement et de capitalisation des données sur les indicateurs du Programme, ii) l'amendement en interne (Cellule de coordination et antenne) de ces outils, iii) la production d'un draft 1 du DSE, iv) la constitution de groupes thématiques de travail au cours de l'atelier (fractionné en trois thématiques), et v) la restitution en plénière des travaux des groupes thématiques et l'adoption du document consolidé par les participants.

Le DSE du PISA ainsi adopté a ensuite été intégré comme appendice au manuel de suivi évaluation (chapitre 8 du manuel de procédures). Les outils de collectes et de traitement des données qui y figurent, ainsi que les différents canevas actualisés adoptés (planification et rapportage), sont à mettre en œuvre par les assistants en suivi évaluation dans les régions.

Organisation de la réunion préparatoire à l'élaboration du PTBA 2018

Cette réunion s'est tenue du lundi 16 au mardi 17 octobre 2017 dans les locaux du PISA à Niamey, pour préparer l'élaboration du PTBA 2018 conformément aux dispositions du manuel de procédures. Ainsi, les Chefs d'antennes, les experts de la Cellule de Coordination, le Chef de Mission de l'IC et le Coordonnateur ont participé à cette réunion autour des objectifs suivants : i) faire le point de l'état d'exécution partiel de la planification trimestrielle d'août à octobre 2017 ; ii) capitaliser les acquis et en tirer les leçons pour nourrir les réflexions sur la tenue prochaine de la session du Comité de Pilotage (décembre 2017) ; iii) adopter une stratégie opérationnelle de démarrage rapide des investissements hors saison (BAB, BIA, Magasin divers) ; iv) identifier et retenir les grands objectifs et résultats chiffrés à atteindre en 2018, tout en définissant les grandes lignes d'activités dans le cadre du PTBA 2018 ; et échanger sur les préoccupations éventuelles diverses, capitalisées lors des missions communales de signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage..

La réunion a permis de faire le point des activités du planning trimestriel d'août à octobre 2017. Il a été constaté un certain retard dans la mise en œuvre, les causes ont été identifiées. Des mesures sont alors prises pour y remédier. Toutefois ce bilan a permis de tirer les enseignements et d'élaborer une planification opérationnelle et optimiste dans la perspective de respecter les engagements vis-à-vis des délais de réalisations du PTBA 2017, en particulier ceux relatifs aux réalisations des investissements hors saison (BAB, BIA, Magasin divers).

Les principaux objectifs et résultats chiffrés pour l'année 2018 ont également été adoptés et la procédure d'élaboration de la planification 2018 (y compris le calendrier de planification 2018 a été validé. Cette dernière intègre l'élaboration de la planification régionale 2018 au niveau de chaque antenne, suivie de la consolidation par la Cellule de Coordination PISA et la production d'une planification nationale (PTBA) pour l'année 2018.

La planification 2018 tiendra particulièrement compte de la revue à mi-parcours du PISA et par conséquent faire en sorte que l'équipe PISA puisse se donner les moyens nécessaires pour engager au moins 70% des investissements totaux prévus sur la durée du Programme.

Pour apprécier la faisabilité dans ces délais, une simulation du processus de réalisation des investissements inscrits à la composante 1, a été faite tout en

intégrant les délais légaux du processus de passation des marchés afin d'engager tous les investissements prévus et d'en réaliser au moins 70% en 2018.

Enfin un compte rendu synthétique des missions de signature des différentes conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage dans les communes a été fait par chaque antenne.

Suivi du point d'exécution des activités courantes

Le suivi de la mise en œuvre des activités courantes s'est traduit par la tenue régulière des réunions hebdomadaires avec partage des comptes rendus immédiatement entre les antennes et la CC, le partage d'info-mails autour des problématiques liées en particulier à la finalisation des Termes de référence des études et des prestations, des Demandes de Proposition, des listes restreintes des prestataires et entreprises, en vue de la contractualisation des prestataires pour les études APD/APS et la réalisation des infrastructures hors saison.

Le suivi permanent de l'avancement des travaux de construction des bureaux des antennes et de l'UGP Niamey a été également effectué, à travers les comptes rendus multipartites hebdomadaires de suivi de chantiers et les rapports mensuels des bureaux de contrôle.

D'autres activités de suivi portent sur l'analyse des niveaux d'avancement mensuel des activités dans les régions. Il se traduit par l'exploitation des rapports mensuels des antennes. Les rapports de missions internes spécifiques et mensuels des antennes ont permis de capitaliser l'expérience des projets et programmes partenaires, y compris dans le processus de passation des marchés

Elaboration des rapports trimestriel, semestriel et compte rendu divers

Au cours de la période d'août à octobre 2017, les documents suivants ont été élaboré : i) le rapport semestriel de février à juillet 2017, ii) le rapport trimestriel de mai à juillet 2017, iii) le compte rendu de la réunion trimestrielle d'août 2017, iv) le compte rend de la réunion de préparation du PTBA 2018 tenue les 16 et 17 octobre, et les comptes rendu des réunions hebdomadaires.

La production des PV d'analyse et d'évaluation des offres techniques et financières

Le trimestre, objet du présent rapport, a vu la production des PV d'analyse et d'évaluation des offres techniques et financières relatives au recrutement des prestataires pour les différentes études (étude d'établissement de la situation de référence des indicateurs du PISA ; étude d'élaboration d'un cadre de gestion environnementale et sociale, d'un cadre de gestion des pestes et pesticides et d'un cadre de politique de réinstallation des populations ; étude d'état des lieux des seuils existants ; études des schémas d'aménagement de vallées).

Tableau 4 : Synthèse du niveau de réalisation des activités d'août à octobre 2017

<i>Composantes/ sous-composantes/ Activités</i>	<i>Résultats chiffrés attendus sur la période</i>	<i>Activités à mener sur la période</i>	<i>Réalisations</i>
C.1: Investissements (Infrastructures)			
SC1.1. Aménagements hydro agricoles pour la promotion de la petite irrigation			
Travaux de construction de nouveaux seuils d'épandage ou d'infiltration	Les AO des travaux de réalisation de 14 nouveaux seuils sont lancés	Publier les DAO	Etude APS/APD/DAO en cours
Travaux de Réhabilitation de seuils	Les AO des travaux de réhabilitation de 8 seuils sont lancés	Publier les DAO	Etude APS/APD/DAO en cours
Travaux d'aménagement de nouveaux petits périmètres irrigués	Les marchés des travaux d'aménagement de 619 ha de PPI sont signés	Contractualiser les travaux	TdR et DP finalisés Listes restreintes validées, recrutement prévu début novembre
Travaux de réhabilitation/ confortation de petits périmètres irrigués	Les marchés des travaux de réhabilitation de 342 ha de PPI sont signés	Contractualiser les travaux	TdR et DP finalisés Listes restreintes validées, recrutement prévu début novembre
SC1.2. Conservation des eaux et du sol/Défense et restauration du sol (CES/DRS)			
Protection des bassins versants et restauration des terres dégradées	Les travaux de récupération des terres sur 1200 ha ont démarré	Contractualiser avec un prestataire Lancer les travaux de récupération des terres sur 1200 ha	TdR et DP finalisés Listes restreintes validées, recrutement prévu début novembre
Protection des aménagements hydro agricoles contre l'ensablement et les crues	Les marchés des travaux de protection des aménagements sont signés	Contractualiser les marchés des travaux de protection	TdR et DP finalisés, Listes restreintes validées, recrutement prévu début novembre

<i>Composantes/ sous-composantes/ Activités</i>	<i>Résultats chiffrés attendus sur la période</i>	<i>Activités à mener sur la période</i>	<i>Réalisations</i>
SC1.3. Transformation et conservation des prod. agric., magasins intrants			
Appui à la construction des éléments de la maison du paysan (magasins)	Les contrats de construction sont signés et les avances de démarrage sont payées	Contractualiser les travaux de construction	TdR et DP finalisés Listes restreintes validées en régions, recrutement prévu début novembre
Construction de BIA/BAB			
Travaux de construction d'un magasin de conservation de 50 tonnes			
Petites Unités de transformation			
SC1.4. Pistes d'accès et de désenclavement des zones agricoles			
Travaux de construction de nouvelles pistes	Les DAO des travaux de réalisation de 26 km de piste, réhabilitation de 10 km pistes et traitement de 11 points critiques sont lancés	Publier les DAO	TdR et DP finalisés Listes restreintes validées, recrutement prévu début novembre
Travaux de réhabilitation de pistes			
Traitement de points critiques sur les pistes (radier, ...)			
C.2 : PRESTATAIRES DE SERVICES ET ETUDES			
EESS	Une étude EESS est réalisée et la conformité environnementale du PISA est établie	Contractualiser l'étude	Prestataire recruté provisoirement Séance de négociation en cours
		Suivre la conduite, la validation de l'étude et la délivrance du certificat de conformité environnementale	
Etude d'état des lieux des seuils existants	Une étude d'état des lieux et du comportement des seuils dans les trois régions est réalisée	Contractualiser l'étude	Prestataires recrutés provisoirement. Séance de négociation en cours

<i>Composantes/ sous-composantes/ Activités</i>	<i>Résultats chiffrés attendus sur la période</i>	<i>Activités à mener sur la période</i>	<i>Réalisations</i>
Schémas d'aménagement spécifiques dans les sous bassins	Un schéma d'aménagement d'au moins deux vallées dans les sous bassins est élaboré pour chacune des trois Régions	Contractualiser et suivre l'étude	Prestataires recrutés provisoirement. Séance de négociation en cours
Situation de référence au démarrage du programme	La situation de référence des indicateurs PISA est établie au démarrage du programme	Contractualiser et suivre et réceptionner le l'étude	Prestataires recrutés provisoirement. Séance de négociation en cours
Contrôle des travaux de construction des bureaux UGP et antennes	Travaux réalisés conformément aux contrats d'exécution	Suivre les travaux et réceptionner les bâtiments	
Etudes Avant-Projet Détaillées (APD, DAO)	Les APD/DAO pour les travaux de réalisation de 14 nouveaux seuils sont disponibles	Contractualiser les études Valider les rapports d'études y compris les DAO	Prestataire recruté (BETIFOR) Etudes APS terminées, validation programmées début novembre
	Les APD/DAO pour les travaux de réhabilitation de 8 seuils sont disponibles	Contractualiser les études Valider les rapports d'études y compris les DAO	
	Les études APD et DAO pour l'aménagement de 619 ha et la réhabilitation 342 ha de PPI sont disponibles	Contractualiser les études Valider les rapports d'études y compris les DAO	
	Les études APD et DAO pour les travaux de construction de 26 km de nouvelles pistes, de réhabilitation de 10 km pistes et de traitement de 11 points critiques sont disponibles	Contractualiser les études Valider les rapports d'études y compris les DAO	
			TdR et DP finalisés Listes restreintes validées, recrutement prévu en novembre

Composantes/ sous-composantes/ Activités	Résultats chiffrés attendus sur la période	Activités à mener sur la période	Réalisations
2.2. Prestataires de mise en valeur, organisation paysanne			
Recrutement de prestataires pour l'accompagnement technique des bénéficiaires	Les prestataires d'accompagnement sont recrutés pour chaque région	Contractualiser avec des prestataires d'accompagnement	TDR et DP finalisés, listes restreintes validées, recrutement prévu début novembre
Conventions de collaboration avec les STD	Des conventions de collaboration sont élaborées et exécutées dans chaque région	Signer des conventions de collaboration avec les STD	Conventions de collaboration avec les STD finalisés et soumises à m'ANO de la KFW
Voyage d'étude à l'intérieur du pays dans le cadre de l'organisation paysanne	Un voyage d'étude effectué à l'intérieur du pays	Organisation d'un voyage d'étude à l'intérieur du pays pour les experts mis à disposition	Voyage d'étude effectué à l'intérieur du pays ? rapport déposé enseignement capitalisé
C 3 : GESTION DU PROJET ET FONCTIONNEMENT DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP).			
Appui Ingénieur-Conseil	Prises en charges des Experts de l'IC	Opérationnaliser l'équipe de mise en œuvre	
Réhabilitation /extension des bureaux de l'UGP	Les bureaux au siège et ceux des trois antennes sont réhabilités /construits	Exécuter les marchés Réceptionner les infrastructures	Bureau d'Agadez : Réception provisoire prononcée et locaux occupés Bureaux de Tahoua : réception provisoire prononcée Bureaux de Tillabéry : travaux au stade 45% de réalisation physique (prorogation de délai) Bureaux de Niamey : Au 31 octobre le taux d'exécution 95% et 95% de délai
Coordination des activités	Réunions trimestrielles	Organiser une réunion trimestrielle	Réunion tenue à Birni N'Konni, rapport déposé

<i>Composantes/ sous-composantes/ Activités</i>	<i>Résultats chiffrés attendus sur la période</i>	<i>Activités à mener sur la période</i>	<i>Réalisations</i>
Atelier sur le dispositif du suivi/évaluation du PISA	Le DSE/PISA adopté	Tenir un atelier interne de validation	Atelier interne de validation du DSE tenue concomitamment avec la réunion trimestrielle à Birni N'Konni ; rapport déposé
Communication PISA	Plan de communication du PISA est mis en œuvre	Valider le Plan et démarrer les activités du plan de communication	Plan de communication amendé par PISA et transmis à SOFRECO en cours de lecture à SOFRECO

2 CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

On ne note pas de difficulté particulière ayant entravé la mise en œuvre des activités programmées au cours du trimestre.

3 ACTIVITÉS PRÉVUES AU COURS DU TRIMESTRE SUIVANT (NOVEMBRE 2017 A JANVIER 2018)

Les principales activités prévues de novembre 2017 à janvier 2018 se présentent comme suit :

- Lancer les DAO pour la construction et la réhabilitation des seuils ;
- Contractualiser et suivre la conduite des études de la situation de référence, de l'évaluation environnementale et sociale stratégique, de l'état des lieux des seuils existants et de schéma d'aménagement des vallées, ...)
- Recruter et contractualiser et suivre la conduite des études APS/APD pour les PPI, les activités de DRS/CES, les pistes ;
- Recruter, contractualiser et suivre la construction des magasins, BIA, BAB, Magasins ;
- Poursuivre et finaliser les études APD des seuils ;
- Finaliser la construction des bureaux du PISA à Niamey et à Tillabéry ;
- Adopter le plan de communication et le mettre en œuvre ;
- Organiser 3 ateliers régionaux et un atelier national de planification ;
- Organiser la session du comité national de pilotage ;
- Organiser une réunion trimestrielle de bilan / et d'ajustement du PTBA 2018 ;
- Elaborer les différents rapports d'étapes.

La planification de ces activités est présentée dans le chronogramme ci-après.

Tableau 5 : Planification des activités du prochain trimestre (novembre 2017 à janvier 2018)

Composantes/ sous-composantes/ Activités	Résultats chiffrés attendus sur la période	Activités à mener sur la période	Période		
			N	D	J
C.1: Investissements (Infrastructures)					
SC1.1. Aménagements hydro agricoles pour la promotion de la petite irrigation					
Travaux de construction de nouveaux seuils d'épandage ou d'infiltration	ADP et DAO disponibles Entreprise recruté	Suivre les études APD Recruter les entreprises			
Travaux de Réhabilitation de seuils	Les AO des travaux de réhabilitation de 8 seuils sont lancés	Suivre les études APS/APD Recruter les entreprises			
Travaux d'aménagement de nouveaux petits périmètres irrigués	Les marchés des travaux d'aménagement de 619 ha de PPI sont signés	Recrutement des prestataires et suivre les études APS/APD			
Travaux de réhabilitation/ confortation de petits périmètres irrigués	Les marchés des travaux de réhabilitation de 342 ha de PPI sont signés	Recrutement des prestataires et suivre les études APS/APD			
SC1.2. Conservation des eaux et du sol/Défense et restauration du sol (CES/DRS)					
Protection des bassins versants et restauration des terres dégradées	Les travaux de récupération des terres sur 1200 ha ont démarré	Recrutement des prestataires et suivre les études APS/APD			
Protection des aménagements hydro agricoles contre l'ensablement et les crues	Les marchés des travaux de protection des aménagements sont signés	Recrutement des prestataires et suivre les études APS/APD			
SC1.3. Transformation et conservation des prod. agric., magasins intrants					
Appui à la construction des éléments de la maison du paysan (magasins)	les contrats de construction sont signés et les avances de démarrage sont payées	Recruter les entreprises contractualiser et suivre les travaux de construction			
Construction de BIA/BAB					
Travaux de construction d'un magasin de conservation de 50 tonnes					
Petites Unités de transformation					
SC1.4. Pistes d'accès et de désenclavement des zones agricoles					

Composantes/ sous-composantes/ Activités	Résultats chiffrés attendus sur la période	Activités à mener sur la période	Période		
			N	D	J
C.2 : PRESTATAIRES DE SERVICES ET ETUDES					
EIES	Une étude EIES est réalisée et la conformité environnementale du PISA est établie	Suivre la conduite, la validation de l'étude et la délivrance du certificat de conformité environnementale			
Etude d'état des lieux des seuils existants	Une étude d'état des lieux et du comportement des seuils dans les trois régions est réalisée	Suivre la conduite et la validation de l'étude			
Schémas d'aménagement spécifiques dans les sous bassins	Un schéma d'aménagement d'au moins deux vallées dans les sous bassins est élaboré pour chacune des trois Régions	Suivre la conduite, et la validation de l'étude			
Situation de référence au démarrage du programme	La situation de référence des indicateurs PISA est établie au démarrage du programme	Suivre la conduite, et la validation de l'étude			
Contrôle des travaux de construction des bureaux UGP et de Tillabéry	Travaux réalisés conformément aux contrats d'exécution	Suivre les travaux et réceptionner les bâtiments			
Etudes Avant-Projet Détaillées (APD, DAO) des SEUIL	Les APD/DAO pour les travaux de réalisation de 14 nouveaux seuils sont disponibles	Suivre l'étude APD			
		Valider les rapports d'études y compris les DAO			
	Les APD/DAO pour les travaux de réhabilitation de 8 seuils sont disponibles	Suivre l'étude APD			
		Valider les rapports d'études y compris les DAO			
Etudes Avant-Projet Détaillées (APD, DAO)	Les études APD et DAO pour l'aménagement de 619 ha et la réhabilitation 342 ha de PPI sont disponibles	Recruter et contractualiser les études			
		Suivre et Valider les rapports d'études y compris les DAO			
<i>2.2. Prestataires de mise en valeur, organisation paysanne</i>					
Conventions de collaboration avec les STD	Des conventions de collaboration sont élaborées et exécutées dans chaque région	Signer des conventions de collaboration avec les STD région			
C 3 : GESTION DU PROJET ET FONCTIONNEMENT DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP).					
Réhabilitation /extension des bureaux de l'UGP	Les bureaux au siège et ceux des trois antennes sont réhabilités /construits	Réceptionner les infrastructures			

Composantes/ sous-composantes/ Activités	Résultats chiffrés attendus sur la période	Activités à mener sur la période	Période		
			N	D	J
Coordination des activités	Réunions trimestrielles	Organiser une réunion trimestrielle			
Organisation de 3 ateliers régionaux de planification	La planification régionale est élaborée	Tenir trois ateliers régionaux de planification			
Organisation d'un atelier national de planification	La planification nationale est élaborée	Un atelier national de planification est tenu			
Organisation de la session du comité national de pilotage	Une session du CNP est tenue et le PTBA2018 adopté	Tenir la session du CNP			
Communication PISA	Plan de communication du PISA est mis en œuvre	Valider le Plan et démarrer les activités du plan de communication			
Rapports d'étape et CR divers	Un rapport semestriel, un rapport de planification, et n CR du CNP sont produit	Rédiger un rapport semestriel (Aout 2017 – Janvier 2018), un rapport annuel de planification, et un CR du CNP			

4 ANNEXES

4.1 Annexe 1 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

entre la

Commune de
Département de
Région de

- ci-après dénommée « Maître d'Ouvrage » -

et la

Le Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)
Niamey
Niger

- ci-après dénommée « Maître d'Ouvrage Délégué » -

pour les sous projets cofinancés par la KFW, à travers le PISA, et la commune ou les Organisations de Producteurs (OP) relevant de la commune

- ci-après dénommé "sous projets" -

Bases de la convention

La présente convention repose sur les bases ci-après :

- Le Contrat de Financement (CF) du PISA signé le 20 Novembre 2013 et l’Avenant No. 1 au CF conclu le 19 Août 2014 entre la République du Niger et la KFW ;
- La Convention séparée au Contrat de Financement du 20 novembre 2013 ;
- Le Manuel de procédures du PISA.

Conformément aux dispositions de la convention séparée et du manuel des procédures, le processus de passation des marchés est sous maitrise d’ouvrage communale, mais vu les capacités de ces entités, elles délègueront la maitrise d’ouvrage à l’UGP du PISA en tant qu’autorité contractante pour la signature des marchés sous le principe de cogestion (Coordonnateur- consultant international).

Avant le démarrage des activités, le préalable reste la signature de contrat de financement et la signature de convention de maitrise d’ouvrage déléguée avec les communes concernées par les activités.

Article Premier : Objet de la convention

La présente Convention fixe les obligations et les conditions d’intervention du Maître d’Ouvrage et du Maître d’Ouvrage Délégué, pour la mise en œuvre des sous projets acceptés et cofinancés par les porteurs des sous projets de la commune et la KFW à travers le PISA.

Article 2 : Portée de l’assistance à la maitrise d’ouvrage

L’assistance porte sur la réalisation des sous projets suivants :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Article 3 : Consistance de l’assistance à la maitrise d’ouvrage

La consistance de l’assistance à la maitrise d’ouvrage consiste en l’animation du processus de mise en œuvre des sous projets listés ci-dessus à l’article 2. Plus précisément elle porte sur la supervision des différents processus de passation de marché, la validation des études techniques et DAO, des marchés des travaux, ainsi que la supervision, le suivi et la réception des ouvrages.

Article 4 : Obligations du Maître d’Ouvrage

Le Maître d’Ouvrage s’engage à :

- Faciliter au Maître d’Ouvrage Délégué l’accès aux sites des différents travaux, et mettre à sa disposition toute documentation ou information importante dans la conduite de sa mission ;
- Participer activement à toutes les phases d’exécution des sous projets, et assister à toutes les réunions où sa présence est sollicitée dans le cadre de l’exécution de la présente convention.

Aussi, il s’engage à suivre l’évolution des travaux et saisir le Maître d’Ouvrage Délégué pour tout problème lié à leur exécution.

Article 5 : Obligations et tâches du Maître d’Ouvrage Délégué

Le Maître d’Ouvrage Délégué est garant de la réalisation efficace, transparente, et de la qualité des réalisations des sous projets. A ce titre, il s’acquittera des obligations et tâches suivantes :

- S’assurer de la bonne compréhension de tous les signataires de contrats et conventions dans le cadre de ses obligations ;
- Mobiliser le financement à concurrence du montant total des réalisations ;
- Suivre la conformité des procédures en vigueur en matière de passation des marchés ;
- Effectuer les contrôles techniques, financiers et administratifs qu’il estime nécessaires.

Le Maître d’Ouvrage Délégué agit comme une structure contractante ; il utilisera les Services Technique Déconcentrés, les Cabinets, GIE, ONG, et les entreprises, pour toutes les tâches qui leur sont dévolues dans le cadre de son assistance à la maîtrise d’ouvrage.

Il recrutera un Assistant à la Maitrise d’Œuvre pour l’exécution de tâches spécifiques.

Article 6 : Tâches de l’Assistant à la Maitrise d’Œuvre

L’Assistant à la Maitrise d’Œuvre aura pour tâches de :

- Convenir avec le Maître d’Ouvrage du plan général d’exécution des travaux, et élaborer un calendrier prévisionnel de ses prestations dès l’entrée en vigueur de la présente Convention ;
- Assister le Maître d’Ouvrage pour le choix du mode de consultations approprié, en application du Code des Marchés publics ;
- Suivre toutes les études nécessaires (nouvelles ou complémentaires) dans le cadre d’exécution des sous projets, valider les DAO pour travaux et les transmettre au maître d’ouvrage pour publication et vente ;
- Elaborer les dossiers de demande de proposition (DP) pour les études et contrôle des travaux et les transmettre au maître d’ouvrage pour publicité et vente ;
- Appuyer la commission communale de passation du marché à conduire et respecter les procédures des différentes consultations, notamment le processus de publicité, de dépouillement et d’attribution du marché, objet du sous projet concerné ;

- Elaborer les documents des différents contrats à passer (documents des marchés, acte d'engagement avec les annexes financières, règlement de la consultation, Cahier des Clauses Administratives Particulières, Cahier des Prescriptions Techniques, autres documents nécessaires à la consultation) ;
- Suivre périodiquement et superviser l'exécution des travaux ;
- Effectuer les vérifications des attachements ou des factures que produiront les entreprises et les bureaux d'études et de contrôle ;
- Rédiger et transmettre au Maître d'Ouvrage Délégué les rapports périodiques d'avancement de sa mission de MED : avancement de la mission d'assistance ; situation sur les études et le contrôle des travaux ; avancement des travaux ; observations et recommandations ;
- Transmettre par écrit au Maître d'Ouvrage Délégué, pour avis et suite à donner, toute modification technique, administrative ou financière éventuelle proposée par les bureaux d'étude ou de contrôle et communiquer toute pièce et document relatifs à la mise en œuvre du sous projet ;
- Faciliter au Maître d'Ouvrage Délégué et/ou au Maître d'Ouvrage l'accès à tout dossier concernant les opérations ;
- Constituer et transmettre toute la documentation relative au processus d'exécution des sous projets depuis la signature de la convention jusqu'à la réception définitive des travaux, et assister le Maître d'Ouvrage pour un bon archivage de cette documentation ;
- Remettre au Maître d'Ouvrage Délégué un bilan général des opérations, et qui deviendra un bilan définitif après accord des parties.

Article 7 : Suspension des prestations et résiliation anticipée de la convention

Le Maître d'Ouvrage Délégué est autorisée à suspendre ses prestations si :

- Le Maître d'Ouvrage n'honore pas les engagements découlant de la présente convention ou d'accords complémentaires à la présente convention, ou si ;
- Des circonstances exceptionnelles font obstacle à ou compromettent sérieusement la réalisation des sous projets indiqués à l'article 2 de la présente convention.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est applicable – sous réserve des dispositions visées à l'article 7 concernant la suspension des prestations et la résiliation anticipée de la convention – pour la durée de la phase actuelle du PISA (en l'état actuel de la planification du 1^{er} septembre 2017 au 03 février 2020). La durée de la convention peut être prolongée par avenant en cas de besoin et par commun accord des parties contractantes.

Article 9 : Réaménagement de la convention

La présente convention pourra être réaménagée s'il s'avère que des dispositions font obstacle à la réalisation optimale de sa mise en œuvre, et les deux parties pourront réaménager ou modifier ces dispositions d'un commun accord, à tout moment pendant l'exécution de la convention. Toute modification requiert la forme écrite.

Article 10 : Litiges

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable les différends qui pourraient apparaître dans l'exécution de la présente convention.

Article 11 : Entrée en vigueur, textes de la convention

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les deux parties contractantes. Il est établi en deux originaux.

Fait à
le

Fait
le

Pour le Programme Petite Irrigation et
Sécurité Alimentaire (PISA)

Pour la Commune
.....
.....

Le Coordonnateur

M. Younoussa IDRISSA

Le Maire
M. /Mme

Chef de mission de l'Ingénieur Conseil PISA
Adama Samuel Berthé

4.2 Annexe 2 : Convention de cofinancement des sous projets

CONVENTION DE FINANCEMENT

ACCORD DE COFINANCEMENT

Entre

Mr / Mme :

Contacts:84309293/96076673

Niamey/Niger

Agissant au nom et pour le compte de l'UGP/ PISA, ci-après dénommé

« Coordonnateur du PISA »

Et

Mr/Mme

Adresse :

Téléphone :

ci-après dénommé « le demandeur ou Partenaire »

Contexte

- Considérant la Convention Séparée signée entre la KFW et le Gouvernement de la République du Niger ;
- Considérant l'engagement du demandeur à verser son apport personnel ;
- Considérant l'approbation du dossier du demandeur par le Comité Régional de Sélection ;
- Considérant les compétences particulières du demandeur ;

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'Accord

La présente convention a pour objet le cofinancement de la demande de sous projet intitulé :.....dans la localité de CR/CU de..... dans la région de

Article 2 - Montant de la subvention

Le montant total de la demande du sous projet soumis par le bénéficiaire s'élève : (.....) francs CFA.

Le bénéficiaire contribue pour un montant de (.....) francs CFA, soit.....% du montant global.

Le PISA apporte une contribution financière de (.....) francs CFA, soit.....% du montant global.

Article 3 - Durée de l'Accord

L'Accord est conclu pour une durée demois allant du (Date) au (Date).

Article 4 - Utilisation des fonds

Les fonds serviront exclusivement à couvrir les dépenses réelles réalisées par le demandeur pour les activités prévues dans le présent Accord et dans le respect du budget.

Aucune somme d'argent ne pourra être dépensée pour des activités non prévues dans le présent Accord. Tout manquement à ce principe sera automatiquement et de plein droit porté comme créance au bénéfice du PISA.

L'UGP /PISA se réserve le droit, de procéder ou de faire procéder à des contrôles inopinés portant sur la bonne gestion des fonds.

Article 5 - Engagement des parties

Alinéa 1 : Engagement du PISA

Le PISA s'engage à:

- Financer les activités conformément au plan de financement contenu dans la demande approuvée , en collaboration avec le porteur de projet ou son représentant, l'ensemble des travaux prévus sur le site indiqué par le bénéficiaire, situé dans le village de....., commune de..... ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée du sous projet du demandeur ;
- Assurer la traçabilité l'utilisation des fonds des contributions financières des bénéficiaires dans le cadre de l'exécution financière de leurs sous projets.

Alinéa 2 : Engagement du demandeur

Le demandeur s'engage à :

- Mettre en place sa contribution financière conformément au plan de financement ;
- Participer au suivi et à la supervision des activités rentrant dans le cadre de son sous projet ;
- Exploiter les infrastructures acquises dans le cadre du projet ;
- Assurer l'entretien, la réparation des infrastructures et équipements ;
- N'utiliser les équipements et infrastructures qu'après leur réception provisoire.

Article 6 - Communication et langue applicable

Toute communication dans le cadre du présent Accord doit être faite par écrit, doit préciser le numéro et l'intitulé de l'Accord et doit être envoyée aux adresses et correspondants suivants :

- Pour le PISA : le coordonnateur
.....

<Nom du correspondant>

<Adresse à laquelle les correspondances doivent être envoyées>

- Pour le demandeur :

<Nom du correspondant>

<Adresse du Partenaire à laquelle les correspondances doivent être envoyées>

La langue applicable à l'Accord de cofinancement et à toutes les communications y afférentes est le français.

Article 7 - Justification des dépenses - rapportage

Dans les trente (30) jours suivant la fin des activités, le demandeur transmettra à un rapport financier des dépenses encourues auquel sera attaché le rapport technique d'activité décrivant les actions entreprises et ayant fait l'objet de dépenses.

Le rapport comprendra :

- Page de couverture ;
- Analyse des résultats à travers les indicateurs ;
- Etats financiers : le Partenaire étant chargé du suivi des dépenses au regard des fonds alloués, il maintiendra à jour ses états de trésorerie et de suivi budgétaire selon les formats préconisés. Le rapport financier sera composé au minimum :
 - ❖ d'un mémoire financier,
 - ❖ d'un tableau de suivi financier et budgétaire auxquels sont jointes des copies de toutes les pièces justificatives (les originaux étant tenus à disposition) qui pourront être : factures d'achat, états de paiement de perdiems (listes de présence et listes de versements de perdiems et frais émargés) et des frais de transport (tickets), décomptes de travaux, reçus, etc. ;
- Analyse de la situation (difficultés liées à la mise en œuvre, hypothèse de réussite, facteurs de risques pouvant influencer le bon déroulement, attentes particulières face au bénéficiaire final ou des services techniques) et Synthèse narrative.

Article 8 - Contrôles

Contrôle financier

Le contrôle financier que l'UGP exercera à travers les antennes, le contrôle en fin d'activité, ou encore, selon les besoins, à tout moment de la mise en œuvre, s'appuiera sur la documentation utilisée par le Partenaire pour son rapportage financier. En outre, le contrôleur sera habilité à procéder à un rapprochement bancaire et à consigner ses observations pour introduction de mesures correctives. Ce contrôle s'exercera exclusivement sur le compte spécifique ouvert pour l'exécution du présent Accord.

<Si les activités comportent des réalisations physiques> Contrôle des réalisations physiques.

Article 9 - Modifications

Toute modification du présent Accord de cofinancement doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties. Toute action engagée par le Partenaire sans accord préalable ou avenant pourra être refusée par le Coordonnateur et les dépenses s'y rapportant pourront être considérées comme non éligibles.

Article 10 - Règlement des litiges - Résiliation

L'UGP /PISA et le demandeur mettront tout en œuvre pour régler à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'application du présent Accord.

A défaut d'un règlement à l'amiable, chacune des parties au présent Accord pourra prendre l'initiative de sa résiliation. La partie qui prend l'initiative de la rupture devra en informer l'autre partie par écrit et observer un délai de préavis de deux mois.

En foi de quoi, les parties ont signé en deux exemplaires,

Pour le Demandeur
Fait à

Fait
le/...../.....

Le Demandeur
M. /Mme

Pour le Programme Petite Irrigation Sécurité Alimentaire (PISA)

Fait à
le/...../.....

Fait à.....
le/...../.....

Le Coordonnateur
PISA

M. Younoussa Idrissa

Le Chef de mission de l'Ingénieur Conseil

M. Adama Samuel Berthé